

Le mot du Bâtonnier

19 décembre 2022



Michel Guichard, Bâtonnier 2021-2022

Mes chères Consœurs, Mes chers Confrères,

Notre barreau termine son année avec fanfare sur le front des recours juridictionnels que nous avons menés.

Dans la lignée du recours que nous avons soutenu devant le Conseil d'Etat en obtenant une question préjudiciable devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, celle-ci dans un contentieux belge sur le même sujet vient de rappeler solennellement que le secret professionnel recouvre également la consultation juridique et ce tant à l'égard de son contenu que de son existence (affaire C 694/20 du 8 décembre 2022).

Cela est de bonne augure dans le cadre de la question prioritaire de constitutionnalité sur la loi confiance en la justice qui différencie le secret professionnel de l'avocat en défense et celui en conseil. L'audience devant le Conseil Constitutionnel se tiendra le 10 janvier 2023.

Notre recours devant le Tribunal administratif de Cergy sur l'état sanitaire de la prison de Nanterre a été couronné de succès avec les injonctions adressées par ce tribunal au Garde des Sceaux pour améliorer la situation de ce lieu de privation de liberté.

Enfin, à l'audience du 12 décembre 2022, le juge du référé a été sensible à notre argumentation sur l'inconsistance de la clé de répartition des emplois de magistrats au Tribunal judiciaire de Nanterre. Nous espérons une décision avant Noël. Lors du dernier Conseil de l'Ordre, nous avons adopté une motion contre l'institution des Cours criminelles départementales et voté une subvention pour l'achat d'un générateur pour le barreau de la région de Kiev.

Je quitterai dans quelques jours le bâtonnat. J'ai vécu une expérience formidable avec le soutien du personnel de notre barreau, des membres du Conseil de l'Ordre et des anciens Bâtonniers. Qu'ils en soient tous remerciés.

J'espère avoir apporté à vous tous mon support à votre mission d'avocat et mon engagement à la défense des intérêts de la profession.

Je continuerai à apporter mon aide au Conseil de l'Ordre et à la CARPA et surtout à la Bâtonnière et au Vice-Bâtonnier qui sauront, compte tenu de leur expérience, continuer à porter haut notre ordre si différent des autres mais si attachant.

Je vous souhaite, mes chères Consœurs, mes chers Confères, de recevoir l'expression de mes sentiments dévoués.

Votre bien dévoué,

Michel Guichard

Bâtonnier